

**INTERVENTION DU PRESIDENT DE L'UNCA
MADAME LE BATONNIER MARIE-CHRISTINE WIENHOFER
SEMINAIRE DES DAUPHINS
NOVOTEL BERCY
VENDREDI 12 DECEMBRE ET SAMEDI 13 DECEMBRE 2003**

Monsieur le Président,

Vous m'avez confié la tâche de présenter en quelques minutes à nos confrères qui seront dans quelques jours aux commandes de leur Ordre, le « Tronc commun ».

Sujet enthousiasmant, mais aussi aride, car technique.

Certains d'entre-vous, mes Chers Confrères, connaissent le « Tronc commun », surtout ceux qui ont occupé des responsabilités en Carpa.

Comment définir ce « Tronc commun » ?

Il s'agit d'une base de gestion des avocats et de leur structure d'exercice, dans une version unique, dont l'objectif premier est d'alimenter les modules de gestion dont sont équipées vos Carpa.

En effet, il s'agit de la seule application informatique dont sont dotés les 178 barreaux adhérents de métropole et des départements d'outre-mer.

C'est donc une situation exceptionnelle et privilégiée pour notre profession.

Ce « Tronc commun » alimente les modules de gestion des crédits de l'aide juridictionnelle, de la garde à vue, des médiation et composition pénales, et de l'assistance des détenus en matière disciplinaire.

La Cnbf a fait développer un module dit « Srdp » pour la gestion des droits de plaidoirie ; il s'associe également au « Tronc commun ».

Nous disposons donc d'un outil qui facilite les travaux de vos secrétariats et à cet égard, le gain de productivité est extrêmement conséquent.

Rappelons-nous : il y a quelques années, il existait autant de fichiers que de logiciels ; nous en sommes bien loin.

A partir de l'année 2004, un nouveau module viendra s'y associer : le Gcmf (gestion et comptabilité des managements de fonds) ; il remplacera, pour 150 d'entre-vous, le Grp (pour la gestion des fonds clients).

D'autres barreaux disposant d'applications différentes pour la gestion des managements de fonds ont exprimé le souhait de s'en équiper.

Nous avons donc là un outil que nous pourrions qualifier d'intégré, qui facilite le travail de vos secrétariats avec un point d'entrée unique.

Mais le « Tronc commun » est également un outil qui permet d'établir des statistiques ; les bases sont dotées de paramètres identiques, nous pouvons donc établir des requêtes, déterminer certains éléments et depuis trois ans désormais, nous produisons des statistiques en matière de fonds d'aide juridique.

Mais ce n'est pas tout.

Il est communicant, permet d'échanger avec les banques, avec le bureau d'aide juridictionnelle, et donc d'éviter la saisie des décisions et là, si cette fonction est disponible pour l'ensemble des Carpa de France, depuis le 1^{er} janvier 2001, nous regrettons qu'à ce jour, seules les juridictions d'Aix-en-Provence, Marseille, Montpellier et de Colmar, après de grandes tergiversations locales, aient réussi à le mettre en œuvre.

Nous avons cependant bon espoir, car nous avons sollicité le Ministère de la Justice, pour qu'une accélération de l'installation de ce logiciel soit constatée rapidement.

C'est également un gain de temps exceptionnel qui découle de cet échange informatique.

Mais le « Tronc commun », c'est aussi l'alimentation de l'annuaire électronique de notre profession décidé par le Conseil National des Barreaux.

Le Président Michel Bénichou s'est adressé en ce sens à l'ensemble des Bâtonniers, en septembre dernier, pour indiquer que les données pouvaient être extraites depuis le « Tronc commun », par une fonction extrêmement simple, permettant d'alimenter l'e-annuaire de notre profession créé sur le site de notre Conseil national.

Mais ce n'est pas tout.

Il aurait été incomplet de ne pas prévoir l'alimentation du « Tronc commun » depuis les bases ordinales dont vos Ordres peuvent être équipés.

Là encore, l'outil s'adapte à vos besoins et n'enrichit que les données dont vous souhaitez qu'elles soient reprises automatiquement.

Il permet également de produire un annuaire, avec photo, de votre tableau de l'Ordre. Bref, il se veut l'outil universel par excellence, à la Carpa, mais éventuellement à l'Ordre, fonctionnant nécessairement sous la responsabilité du Bâtonnier et du Président de la Carpa.

De plus, il produit :

- des droits de plaidoirie en matière d'aide juridictionnelle, de façon automatisée, une fois par trimestre,
- des états de trésorerie pour le Ministère de la Justice,

et enfin, Messieurs les Bâtonniers,

- au 1^{er} jour travaillé de l'exercice 2004, pour l'ensemble de vos secrétariats, les fameux états récapitulatifs qui permettront au Ministère de la Justice de liquider votre dotation en matière d'aide juridictionnelle pour l'exercice 2003.

- Cette opération est la première que votre secrétariat doit effectuer avant de pouvoir procéder à une quelconque saisie sur ce nouvel exercice.
- Assurez-vous que cette production est dans les jours qui suivent communiquée à l'Unca, afin que nous puissions vous faire part de notre accord de forme.
- Plus tôt ces états seront transmis à votre commissaire aux comptes, plus tôt ils seront certifiés et adressés à la Chancellerie, plus tôt la liquidation sera opérée ; nous montrerons ainsi notre réactivité vis-à-vis des Pouvoirs Publics.

Monsieur le Président, permettez-moi un dernier mot :

Le « Tronc commun » produit également une DAS 2 magnétique, qui consolide les paiements opérés dans les différents modules de gestion pour nos confrères.

Un module extra-comptable permet d'enrichir les honoraires payés hors des logiciels de l'Unca à nos confrères, les permanences par exemple, ou à des tiers tels que l'expert comptable ou le commissaire aux comptes, et dès lors enrichit une DAS 2 unique, ce qui induit un gain de temps exceptionnel pour vos secrétariats.

Le Trésorier d'un barreau de 400 avocats m'indiquait, que le traitement de la DAS 2, habituellement de 3 jours, était passé à moins de deux heures dès lors que ce module a été utilisé.

Je ne vous en dis pas plus, vous avez tous le « Tronc commun » ; c'est un outil qui appartient à votre profession, que nous pouvons faire évoluer et dont, je crois, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Vice-Président, vous avez souhaité assurer la promotion car il pourrait créer une base nationale destinée à connaître les mouvements de nos confrères et dès lors, en cas d'inscription à un nouveau barreau, de connaître le barreau d'origine de notre confrère.

C'est un chantier en cours.

UNCA

Mais avant de conclure,

Sachez que l'Unca est à votre écoute et se tient à votre disposition pour le mener à bien, et que nos travaux ne sont rien si le « Tronc commun » n'est pas correctement alimenté et cela dépend de chacun d'entre-vous ; incitez votre secrétariat et nous aurons un outil formidable !

Je vous remercie.

Marie-Christine WIENHOFER,
Président.